

Pourquoi FO a donné un avis défavorable sur le projet TMC ?

Force Ouvrière comprend la nécessité de mettre en place la Télé Assistance Médicale (TMC) en collecte face à la pénurie des médecins. Situation qui va en s'aggravant ces dernières années, et qui risque même de mettre en danger la pérennité de certains sites.

Néanmoins encore une fois, la Direction déploie son projet sans tenir compte de nos demandes pour le personnel, ce qui conduit FO à donner un avis défavorable au projet

GESTION DES EFFECTIFS

La Direction affirme que ce projet sera à effectif constant.

Mais attention, **la TMC et l'EPDI ne risquent-ils pas de réduire le nombre d'IDE au niveau du prélèvement des donneurs**, nombre déjà insuffisant au vu du recours à l'entraide régionale de plus en plus fréquente ?

Ces postes devront être compensés en prélèvement pour assurer un niveau de satisfaction du donneur à la hauteur de ce qu'il est en droit d'attendre, cela doit être un engagement fort de la direction.



MEDECINS TMC

FO pense que trop peu de médecins seront intéressés par ces nouvelles fonctions peu attractives, avec un réel manque de contact avec les donneurs, ce qui représentait pour beaucoup d'entre eux un lien humain fort.

L'EFS sera-t-il en mesure de maintenir l'attractivité de ce nouveau poste pour y attirer des médecins ?

IDE DE SUPERVISION

FO considère que cette nouvelle fonction correspond à un rôle de management et d'encadrement comme l'a confirmé l'expertise demandée par le CSEC.

Pour la réussite de ce projet, il est donc essentiel qu'elles soient en **position 8**, conformément à notre Convention Collective.

REMUNERATIONS

Nous ne pouvons accepter que l'EFS ne communique pas dès à présent les éléments de rémunération liés à ces changements de fonction, qui de fait sera une décision unilatérale de l'employeur.

RESPONSABILITE

La question de la responsabilité est également posée. FO demande que la Direction enregistre les communications téléphoniques infirmière/médecin. Cette traçabilité des réponses est obligatoire afin d'éviter tout litige.

Nous ne pouvons pas accepter que ces situations soient laissées à l'arbitrage de la Direction, car ce sera la parole de l'un contre celle de l'autre. Et bien souvent dans de telles situations, ce n'est pas le salarié de position inférieure qui obtient gain de cause.

Déclaration des élus Force Ouvrière à l'occasion des CSE qui se sont tenues le 5/12/2012

Aujourd'hui, les syndicats Force Ouvrière de l'EFS se sont associés au mouvement national de grève contre la réforme des retraites. Mais vous le savez, le préavis Force Ouvrière porte aussi sur des revendications internes à l'EFS. Les débats au CSE, les échanges avec nos collègues convergent vers un ras le bol de la politique de la direction et de son manque de considération à leur égard. Nos salaires stagnent depuis trop longtemps, nos conditions de travail se dégradent, la direction ne tient aucun compte des propositions d'amélioration des projets qu'elle a décidé. Plutôt que de régler certains problèmes de management, la direction préfère assumer l'absentéisme qui pèse sur le personnel présent, faire fi des nombreuses fiches RPS déclarées par le personnel.

Il est temps que le personnel redevienne la préoccupation première de la direction.

Il est temps que le personnel redevienne la préoccupation première de la direction. Avant nous prélevions des donneurs et des poches de sang, maintenant nous collectons des produits, la sémantique est importante quand on base tout sur l'économie et l'efficacité. Quelle que soit l'activité, le service, nous constatons tous un besoin en personnel, il suffit de voir le nombre d'heures supplémentaires, complémentaires, les dépassements des durées de temps de travail, les non prises de temps de repos légales, le nombre de salariés à temps partiels qui travaillent autant voire plus qu'un temps plein. La réponse de la direction est diminution des effectifs.

Force Ouvrière a pris ses responsabilités en déposant ce préavis de grève reconductible qui permet de répondre aux assignations abusives de la direction, le personnel aura le choix de son moment de grève pendant toute cette période.

Après lecture de cette déclaration, les élus FO étaient en grève et ont quitté les séances des CSE du 5/12/2012

